

03

5 minutes pour comprendre :
La Compensation Stockage



Le calcul de la compensation stockage en 2021

- La compensation stockage s'applique à **tous les sites raccordés à un réseau de transport ou de distribution de gaz** (en 2020 : seulement distribution). En sont **exemptés**
 - Les sites dont le profil type de consommation est **P013 ou P014** (exemption totale) ;
 - Les sites qui concluent un **contrat d'interruptibilité** (exemption au prorata des capacités interruptibles)
- La compensation stockage payée par un site est proportionnelle à sa modulation, donnée par

Pour les sites « non à souscription » :

$$\text{Modulation} = \text{Max} (0 ; \text{CJN} - \text{CAR} / 365 - \text{Int}),$$

où CJN est la capacité journalière normalisée et INT la capacité interruptible souscrite entre le 1^{er} avril suivant et le 31 mars de l'année suivante

Pour les sites « à souscription » (tarifs T4 ou TP) : à la moyenne des deux modulations annuelles les plus faibles parmi celles des 4 dernières années, diminuée de la capacité interruptible souscrite entre le 1^{er} avril suivant et le 31 mars de l'année suivante.

La modulation annuelle correspond à :

$$\text{Modulation (année N)} = \text{Max} (0 ; \text{consommation de novembre N-2 à mars N-1} / 151 - \text{consommation de novembre N-2 à octobre N-1} / 365)$$

**Nous vous remercions beaucoup de votre attention
et restons à votre disposition pour toutes questions**